

ENGLISH BELOW

REGLEMENT DU CONCOURS

« Merci à nos fans 2017 »

ARTICLE 1: SOCIETE ORGANISATRICE

Le présent concours « **Merci à nos fans 2017** » est organisé par la société QUILTMANIA Editions, SARL au capital de 100 000€, dont le siège social est situé à La Castillerie 44630 Saint-Etienne de Montluc, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 412 358 301 – ci-après « la Société Organisatrice ».

ARTICLE 2 : OBJET DU CONCOURS

Le présent concours, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert du 13 juin 2017 au 20 juin 2017 inclus. Il permettra aux gagnants de gagner un livre édité par Quiltmania Editions.

Le présent concours est annoncé via :

- Newsletter dédiée Quiltmania envoyée aux membres
- Les sites Internet de Quiltmania Editions aux URL suivants : <http://www.quiltmania.fr/> , en français, et <http://www.quiltmania.com/> , en anglais.
- La page Facebook de Quiltmania Editions

ARTICLE 3 : PARTICIPANT

Ce concours est ouvert à toute personne physique, ci-après nommée « Le Participant » et est limité à une seule participation par personne (même nom, même prénom, même adresse postale, même adresse email) et par foyer (même nom, même adresse).

Le Participant, si mineur, déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le Participant de l'ensemble des dispositions des présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées.

La Société Organisatrice peut à tout moment demander la transmission de l'autorisation parentale écrite correspondante et se réserve le droit, à défaut de transmission, d'exclure le Participant du présent concours.

Sont exclues les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours (et notamment les membres de la Société Organisatrice), de même que les membres de leur famille.

ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

La participation au concours se fait via la page Facebook de Quiltmania Editions à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/quiltmaniaeditions/>

Pour participer au concours, le Participant devra poster une photo des livres Quiltmania qu'il possède dans un joli décor. L'application permettra de choisir 5 gagnants.

Pour participer au concours « **Merci à nos fans 2017** », le Participant doit poster sa photo en commentaire du post dédié au concours du 13 juin au 20 juin 2017 inclus (date et heure françaises de connexion faisant foi).

Aucun autre mode de participation ne sera admis. Toute participation incomplète et/ou comportant des mentions erronées sera considérée comme nulle. Toute participation non conforme au règlement et/ou reçue après la date limite de participation sera considérée comme nulle.

Les gagnants autorisent toutes vérifications concernant leur identité ou leur domicile.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si un participant ne laisse pas son nom ou prénom ou ses coordonnées postales, téléphoniques et son adresse email ; ou si l'adresse email saisie ne correspond pas à son identité.

La Société Organisatrice n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

ARTICLE 5 : SELECTION DES GAGNANTS

La sélection des gagnants sera effectuée le mercredi 21 juin 2017 parmi l'ensemble des Participants ayant posté une photo en commentaire du post Facebook dédié au concours.

Quiltmania Editions contactera les 5 (cinq) gagnants par courrier électronique dans les 15 jours suivant la sélection des gagnants par l'application afin qu'ils indiquent leur adresse postale pour recevoir leur dotation.

Sans aucune réponse de la part du/des gagnant(s) dans un délai de 15 jours calendaires après l'envoi du premier courrier électronique, la dotation sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s).

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les 5 (cinq) personnes sélectionnées recevront chacune : le livre « Hat Creek Quilts » de Deirdre Bond-Abel, édité par Quiltmania Editions.

Les dotations seront envoyées par la société Organisatrice.

Les dotations ne pourront en aucune manière être remboursées et/ou échangées contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande des gagnants. Les dotations retournées pour toute difficulté dans le nom ou l'adresse du destinataire ne seront ni réattribuées, ni renvoyées.

Les dotations décrites ci-dessus ne sont pas cessibles à une tierce personne et ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne peuvent faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de sa dotation, il n'aurait droit à aucune compensation.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, la nature des dotations ou de proposer des biens de même valeur.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La participation à ce concours implique l'acceptation irrévocable et sans réserve du présent règlement. Le non-respect de l'un ou de plusieurs des articles du présent règlement, entraînera la nullité de la participation mais également la privation de la dotation éventuellement gagnée.

La participation à ce concours implique la connaissance et l'acceptation des risques inhérents à l'utilisation d'un ordinateur et d'Internet. La Société Organisatrice ne pourra être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet ou du matériel utilisé. Egalement, elle ne saurait être tenue responsable d'un dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et/ou aux données qui y sont stockées, ainsi que de toute conséquence découlant de ces dits-dommages.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet, ni de retard, perte ou avarie résultant des services postaux et de gestion.

Le concours peut-être annulé, interrompu, réduit, prolongé, reporté ou voir ses conditions modifiées en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, sans que la Société Organisatrice en soit tenue pour responsable.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité quant à l'acheminement, la qualité et l'état des dotations à la livraison ainsi qu'en cas de problème d'acheminement ou de perte de courrier postal ou électronique.

ARTICLE 8 : Loi Informatique et libertés

Pour concourir au concours « Merci à nos fans 2017 », les participants doivent nécessairement disposer d'un compte Facebook. Les gagnants seront contactés par message privé sur la plateforme Facebook.

Les informations ne seront pas sauvegardées dans un fichier informatique.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice, afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez obtenir une copie de vos données et les rectifier en nous adressant un courrier accompagné d'une copie d'une pièce d'identité a :

Quiltmania Editions

Concours « Merci à nos fans 2017 »

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

ARTICLE 9 : CONSULTATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est consultable sur le site <http://www.quiltmania.fr/> en langue française et sur le site <http://www.quiltmania.com/> en langue anglaise.

Le règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à tout participant sur simple demande adressée par courrier uniquement, à l'adresse suivante, et ce jusqu'à la date de la publication du résultat du concours :

Quiltmania Editions

Concours « Merci à nos fans 2017 »

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

Le concours peut-être annulé, interrompu, réduit, prolongé, reporté ou voir ses conditions modifiées en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de la volonté de la Société Organisatrice, sans que la Société Organisatrice en soit tenue pour responsable. Elle se réserve la possibilité dans tous les cas de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Toute modification sera communiquée par les moyens appropriés et seront ajoutés en annexe du présent Règlement. Toute modification sera adressée gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit dans les conditions décrites ci-dessus.

Les modalités du présent Règlement ainsi que les dotations offertes aux gagnants ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant les modalités du concours et/ ou à la liste des gagnants.

ARTICLE 10 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le concours est gratuit et sans obligation d'achat de produits.

Les frais occasionnés pour la participation au concours peuvent être remboursés, sur demande, de la manière suivante :

Pour le remboursement du timbre lié à la demande de communication du règlement et le remboursement du timbre de la demande de remboursement :

Le timbre de la demande de communication du règlement et le timbre de la demande de remboursement seront remboursés sur simple demande écrite à l'adresse suivante sur la base d'une expédition au tarif lent en vigueur, dans les 15 jours suivants la clôture de la participation au concours telle qu'indiquée dans l'article 2 de ce Règlement (date d'envoi du courrier faisant foi) :

Quiltmania Editions

Concours « Merci à nos fans 2017 »

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par participant (même nom, prénom, même adresse).

Pour le remboursement des frais de connexion :

Tout accès au concours s'effectuant sur une base forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement car participer au concours par ce biais n'occasionne aucun frais.

Pour tout autre accès au concours incluant des frais de connexion (via modem, ligne téléphonique facturée selon le temps passé), les frais de participation (c'est-à-dire les coûts de connexion engagés pour participer au concours), estimés à 3 (trois) minutes de communication local au tarif en vigueur, pourront être obtenus sur demande écrite à l'adresse suivante :

Quiltmania Editions

Concours « Merci à nos fans 2017 »

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

Afin de permettre toute vérification, les demandes de remboursements devront comporter :

- le nom du Participant,
- le prénom du Participant,
- l'adresse postale du Participant
- date et heure de participation au concours du Participant
- une facture détaillée de son fournisseur d'accès à Internet ou opérateur de télécommunications, quel que soit le support utilisé pour participer.

La demande de remboursement des frais de participation doit être envoyée dans les 15 jours suivants la réception de la facture correspondante et émanant du fournisseur d'accès à Internet et/ou de l'opérateur de télécommunications.

La personne demandant un remboursement doit avoir participé au concours « Merci à nos fans 2017 » organisé par la Société Organisatrice entre le 13 juin 2017 et le 20 juin 2017 inclus.

Les frais engagés par le participant pour cette demande (timbre) seront remboursés sur simple demande et présentation d'un justificatif.

Il ne sera procédé qu'à un seul remboursement par participant (même nom, prénom, même adresse) et par participation.

ARTICLE 11 : LITIGES

Ce règlement est soumis à la loi française. Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différend né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Toute demande de contestation doit être adressée dans un délai d'un mois après la sélection des gagnants du concours « Merci à nos fans 2017 », par voie postale, à l'adresse suivante :

Quiltmania Editions

Concours « Merci à nos fans 2017 »

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

ARTICLE 12 : Facebook

Ce concours est organisé par la Société Organisatrice.

Il n'est en aucun cas associé à, géré ou sponsorisé par Facebook.

Les Gagnants fournissent leurs informations à la Société Organisatrice et non à Facebook.

En participant au concours « Merci à nos fans 2017 », les Participants dégagent Facebook de toute responsabilité.

OFFICIAL RULES

« Merci à nos fans 2017 »

NO PURCHASE IS NECESSARY TO ENTER OR WIN. A PURCHASE DOES NOT INCREASE THE CHANCES OF WINNING.

1. The «Merci à nos fans 2017» is organized by Quiltmania Editions. The company address is La Castillerie 44630 Saint-Etienne de Montluc, FRANCE.

2. Details of the Contest

No purchase is necessary to enter or win.

Date: from June 13th to June 20th, 2017 (French date and time).

Campaign Period: Entries will be accepted online starting on June 13th, 2017, 4 p.m. (French time) and ending June 20th, 2017, 11: 59 p.m.

Thanks to this contest, 5 winners can obtain 1 book published by Quiltmania Editions (details below in 6. Prizes section).

This Contest is announced:

- By a newsletter send to Quiltmania Editions members
- On the 2 websites of Quiltmania Editions : in French www.quiltmania.fr and in English www.quiltmania.com
- On the Quiltmania Editions' Facebook page

3. Eligibility

This Campaign is open only to those who sign up on the Facebook post dedicated to the contest on the Quiltmania Facebook page <https://www.facebook.com/quiltmaniaeditions/> and who are over the age of majority as of the date of entry.

The Campaign is void where prohibited by law.

Employees of Quiltmania Editions, its affiliates, subsidiaries, advertising and promotion agencies, and suppliers, (collectively the "Employees"), and immediate family members and/or those living in the same household of Employees are not eligible to participate in the Campaign. The Campaign is subject to all applicable federal, state, and local laws and regulations. Void where prohibited.

4. How to Enter

The Campaign must be entered by posting a picture of the favorite Quiltmania books in a nice setting on the Facebook post dedicated to the contest.

The entry must fulfill all contest requirements, as specified, to be eligible to win a prize.

Entries that are incomplete or do not adhere to the rules or specifications may be disqualified at the sole discretion of Quiltmania Editions.

You may enter only once. You must provide the information requested.

You may not enter more times than indicated by using multiple email addresses, identities, or devices in an attempt to circumvent the rules.

If You use fraudulent methods or otherwise attempt to circumvent the rules, your submission may be removed from eligibility at the sole discretion of Quiltmania Editions.

5. Winner Selection and Notification:

The 5 Winners will be selected by Quiltmania Editions Team.

Winners will be notified by email within five (5) days following selection of Winners.

Quiltmania Editions shall have no liability for Winner's failure to receive notices due to spam, junk e-mail or other security settings or for Winner's provision of incorrect or otherwise non-functioning contact information.

If Winner cannot be contacted, is ineligible, fails to claim the prize within fifteen (15) days from the time award notification was sent, or fails to timely return a completed and executed declaration and release as required, the prize may be forfeited and an alternate Winner selected. Receipt by Winner of the prize offered in this Campaign is conditioned upon compliance with any and all federal, state, and local laws and regulations. ANY VIOLATION OF THESE OFFICIAL RULES BY WINNER (AT Quiltmania Editions' SOLE DISCRETION) WILL RESULT IN WINNER'S DISQUALIFICATION AS WINNER OF THE CAMPAIGN, AND ALL PRIVILEGES AS WINNER WILL BE IMMEDIATELY TERMINATED.

6. Prizes

Each of the 5 Winners will receive the book called "Hat Creek Quilts" by Deirdre Bond-Abel, published by Quiltmania Editions.

The specifics of the prize shall be solely determined by Quiltmania Editions.

No cash or other prize substitution shall be permitted except at Quiltmania Editions discretion.

The prize is nontransferable. Any and all prize-related expenses, including without limitation any and all federal, state, and/or local taxes, shall be the sole responsibility of Winner. No

substitution of prize or transfer/assignment of prize to others or request for the cash equivalent by Winner is permitted.

Acceptance of prize constitutes permission for Quiltmania to use Winner's name, likeness, and entry for purposes of advertising and trade without further compensation, unless prohibited by law.

Agreement to Rules

By participating, the Contestant ("You") agree to be fully unconditionally bound by these Rules, and You represent and warrant that You meet the eligibility requirements. In addition, You agree to accept the decisions of Quiltmania Editions as final and binding as it relates to the content of this Campaign.

8. Rights Granted by You:

By entering this content (e.g., photo, video, text, etc.), You understand and agree that Quiltmania Editions, anyone acting on behalf of Quiltmania Editions, and Quiltmania Editions licensees, successors, and assigns, shall have the right, where permitted by law, to print, publish, broadcast, distribute, and use in any media now known or hereafter developed, in perpetuity and throughout the World, without limitation, your entry, name, portrait, picture, voice, likeness, image, statements about the Campaign, and biographical information for news, publicity, information, trade, advertising, public relations, and promotional purposes, without any further compensation, notice, review, or consent.

9. Terms & Conditions:

Quiltmania Editions reserves the right, in its sole discretion, to cancel, terminate, modify or suspend the contest should virus, bug, non-authorized human intervention, fraud, or other cause beyond Quiltmania Editions control corrupt or affect the administration, security, fairness, or proper conduct of the contest.

In such case, Quiltmania Editions may select the Winner from all eligible entries received prior to and/or after (if appropriate) the action taken by Quiltmania Editions. Quiltmania Editions reserves the right, in its sole discretion, to disqualify any individual who tampers or attempts to tamper with the entry process or the operation of the Campaign or website or violates these Terms & Conditions. Quiltmania Editions has the right, in its sole discretion, to maintain the integrity of the Campaign, to void votes for any reason, including, but not limited to: multiple entries from the same user from different IP addresses; multiple entries from the same computer in excess of that allowed by Campaign rules; or the use of bots, macros, scripts, or other technical means for entering. Any attempt by an entrant to deliberately damage any website or undermine the legitimate operation of the Campaign may be a

violation of criminal and civil laws. Should such attempt be made, Quiltmania Editions reserves the right to seek damages to the fullest extent permitted by law.

10. Limitation of Liability:

By entering, You agree to release and hold harmless Quiltmania Editions and its subsidiaries, affiliates, advertising and promotion agencies, partners, representatives, agents, successors, assigns, employees, officers, and directors from any liability, illness, injury, death, loss, litigation, claim, or damage that may occur, directly or indirectly, whether caused by negligence or not, from: (i) such entrant's participation in the Campaign and/or his/her acceptance, possession, use, or misuse of any prize or any portion thereof; (ii) technical failures of any kind, including but not limited to the malfunction of any computer, cable, network, hardware, or software, or other mechanical equipment; (iii) the unavailability or inaccessibility of any transmissions, telephone, or Internet service; (iv) unauthorized human intervention in any part of the entry process or the Promotion; (v) electronic or human error in the administration of the Promotion or the processing of entries.

11. Disputes:

This Contest is governed by the laws of France, without respect to conflict of law doctrines. As a condition of participating in this Contest, participant agrees that any and all disputes that cannot be resolved between the parties, and causes of action arising out of or connected with this Contest, shall be resolved individually, without resort to any form of class action, exclusively before a court located in Nantes, France having jurisdiction.

Further, in any such dispute, under no circumstances shall participant be permitted to obtain awards for, and hereby waives all rights to, punitive, incidental, or consequential damages, including reasonable attorney's fees, other than participant's actual out-of-pocket expenses (i.e. costs associated with entering this Campaign). Participant further waives all rights to have damages multiplied or increased.

12. Privacy Policy:

Information submitted with an entry is subject to the Privacy Policy stated on the Quiltmania Editions website. To read the Privacy Policy, follow this link:

<http://www.quiltmania.com/legal>

According to the French Information Technology and Freedom of Information Act:

You have a right of access, modification, correction and deletion of data (Information Technology and Freedom of Information Act, January 6th 1978) by sending a letter with a proof of your identity to:

Quiltmania Editions

«Merci à nos fans 2017»

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

FRANCE

13. Copy of Official Rules

To obtain a copy of these Official Rules, mail your request along with a stamped, self-addressed envelope to:

Quiltmania Editions

«Merci à nos fans 2017»

Service Communication

4 Impasse Marius Berliet

44360 Vigneux-de-Bretagne

France

Requests must be received no later than June 21st, 2017.

15. The Campaign hosted by Quiltmania Editions is in no way sponsored, endorsed, administered by, or associated with Facebook.